



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET À LA VOIX

L'INCROYABLE JEUNE TALENT

1. Identification du participant

Nom et prénom :

Date de naissance : / / Âge : ans

Nom du groupe (le cas échéant) :

2. Responsables légaux

Parent / responsable légal 1 :

Parent / responsable légal 2 :

3. Autorisation

Dans le cadre du concours « L'Incroyable Jeune Talent », des photographies ainsi que des enregistrements vidéo et sonores pourront être réalisés pendant les auditions, la réunion préparatoire, les répétitions, les portraits des finalistes et la finale.

Ces contenus pourront être utilisés par la Ville de Fourmies, la Caisse des Écoles et le Théâtre Jean Ferrat pour informer le public et valoriser le concours, notamment sur leurs sites internet, réseaux sociaux, supports imprimés, publications municipales et dans des vidéos de présentation ou de bilan (y compris lors des vœux du Maire).

L'autorisation est accordée à titre gratuit. Aucune utilisation commerciale ni exploitation hors du cadre de la communication institutionnelle du concours n'est autorisée.

Nous, soussignés, titulaires de l'autorité parentale, autorisons :

☐ OUI ☐ NON la captation et l'utilisation de l'image (photographies et vidéos) de notre enfant.

☐ OUI ☐ NON l'enregistrement et l'utilisation de sa voix (interviews, prises de parole, vidéos).

Le refus de cette autorisation n'empêche pas l'inscription au concours ; les organisateurs adapteront les prises de vues et les publications en conséquence.

4. Signatures des deux parents / responsables légaux

Fait à : Le : / /

Parent / responsable légal 1 Nom :	Parent / responsable légal 2 Nom :
Signature précédée de « Lu et approuvé » :	Signature précédée de « Lu et approuvé » :

Si un seul responsable légal signe, préciser le motif :

Pour un participant majeur, le participant signe lui-même cette autorisation à la place des responsables légaux.